

# FICHE D'IDENTIFICATION DES MOUVEMENTS DE JEUNESSES PRESENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BIEVRE

(Document à remettre au Service Urbanisme de l'Administration Communale – Bureau n° 5)

---

*!!!! Au moins trois jours avant le début du camp de vacances, l'organisateur du camp de vacances devra présenter un certificat de bonne vie et mœurs*

1) **Nom, prénoms et adresse** de la personne majeure responsable du camp de vacances ainsi que le **numéro de téléphone** auquel il aura accès et sera accessible, en permanence, durant toute la durée du camp :

.....  
.....  
.....  
.....

2) **Dénomination et adresse** éventuelles de **l'association ou de l'organisme** qui organise le camp de vacances :

.....  
.....

3) **Adresse ou nom du lieu-dit** où est organisé le camp de vacances + **coordonnées du propriétaire** du terrain ou du bâtiment :

.....  
.....

4) **Age des participants et le nombre précis (\*)**

.....  
.....

5) Informations relatives au **contrat d'assurance** pris par l'organisateur en vue de couvrir la **responsabilité civile** de l'organisateur et des participants pour les dommages causés à des tiers :

.....  
.....  
.....

6) **Dispositions** prises par l'organisateur **pour l'enlèvement des déchets et des immondices** conformément à l'article 5 du règlement relatif à l'organisation de camps de jeunesse :

.....  
.....

---

## (\*) **ARTICLE 4**

« Le responsable tient une **liste des participants** qui est actualisée en permanence et pour chacun d'entre eux un dossier personnel comprenant :

- l'identité et l'adresse du participant;
- si le participant est un mineur d'âge, les références des personnes à qui sa garde est confiée et un document mentionnant l'accord de ceux-ci concernant la participation du mineur au camp de vacances;
- une fiche reprenant les contre indications médicales éventuelles.

Copie de la liste doit être remise sur simple demande au délégué de l'administration communale ou aux services de secours ou de police ».